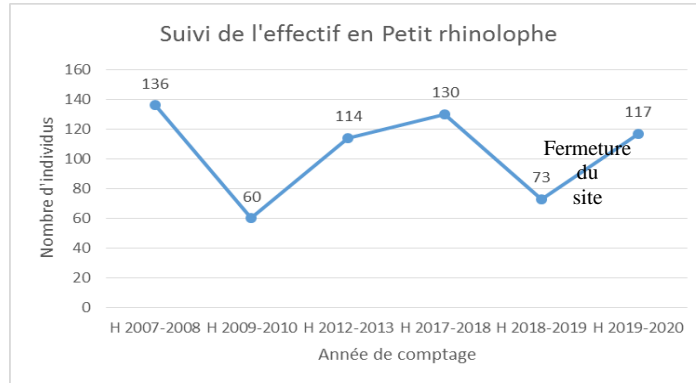
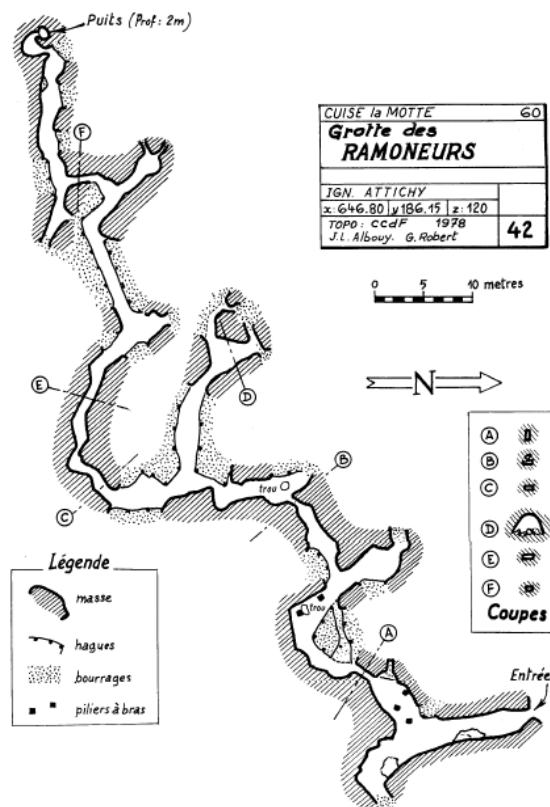




La grotte des Ramoneurs, située en forêt domaniale de Compiègne, est un site majeur d'hibernation pour le Petit rhinolophe, espèce inscrite à l'annexe II de la directive « Habitats », ayant en partie justifié la désignation de la ZSC FR 2200382 « Massif forestier de Compiègne, Laigue ». Le site fait l'objet de suivis annuels réguliers en période d'hibernation depuis les années 2000 avec des effectifs importants.



Comme tous les chiroptères, le Petit rhinolophe est sensible au dérangement en période d'hibernation. Le site est connu des spéléologues. La fréquentation par la population locale est également relevée (localisation de la cavité sur les cartes IGN et présence d'inscriptions à l'intérieur du site). La nature de la cavité, en forme de boyau avec des petites salles basses, implique une très importante proximité avec les individus en léthargie et donc un fort risque de dérangement par des visiteurs non avertis.



Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, un contrat a été déposé par l'ONF afin d'aménager les 2 accès à la cavité (entrée + puit). Les travaux ont été réalisés en 2019 et ont consisté à la mise en place de fondations, la pose de parpaings à bancher et la construction de grilles galvanisées avec portillons d'accès. Le montant des travaux s'élève à 12 748,80 € TTC.



Photos : J.LEFEVRE - ONF

Une animation pédagogique est prévue en 2020 avec une classe de cycle 3. Son objectif : sensibiliser les scolaires à la préservation des chiroptères et réaliser une fresque sur site afin d'habiller les fondations. Des échanges avec la fédération de spéléologie sont également en cours afin d'envisager un accès à la cavité hors période d'hibernation.

D'ores et déjà d'autres contrats Natura 2000 sont en perspectives sur le massif forestier compiégnais, notamment en faveur des chiroptères, avec l'aménagement des combles d'une maison forestière abritant une colonie de parturition de Petit rhinolophe.

Rédacteurs : Sylvain TOURTE (Ecosphère) et Julien LEFEVRE (ONF).



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE



**Contrat Natura 2000 cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER).
L'Europe investit dans les zones rurales.**